



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Exploitation de deux forages d'eau potable sur la commune de LE BARP**

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 08 octobre 2018 au jeudi 08 novembre 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la distribution d'eau potable au public, à partir des forages « Les Prats » et « Mougnet » sur la commune de Le Barp ainsi que sur la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux souterraines et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection mis en place autour des forages, où seront instaurées des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est la Commune de Le Barp Hôtel de Ville avenue des Pyrénées - 33114 Le Barp. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Marc François tél : 05.57.71.90.90.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une décision d'examen au cas par cas, à la Mairie de Le Barp, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du Commissaire enquêteur, par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Le Barp.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le Commissaire enquêteur M. Patrice ADER Ingénieur RTE retraité, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Le Barp:

- **lundi 08 octobre 2018 de 09h00 à 12h00,**
- **jeudi 18 octobre 2018 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 27 octobre 2018 de 09h00 à 12h00,**
- **jeudi 08 novembre 2018 de 14h00 à 17h00.**

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Le Barp, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour autoriser les prélèvements d'eau, déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection institués.